



Lycée Bel-Val
Secrétariat des élèves

Adresse :
100, avenue du Blues
L-4368 Belvaux
Luxembourg

Adresse postale :
B.P. 115
L-4402 Belvaux

Tél.: 26 55 47 – 376
Mail : stage_ed@lbv.lu

Formation de l'éducateur (GED)

Votre institution souhaite-t-elle accompagner des élèves du Lycée Bel-Val dans le cadre d'un stage ?

Nous avons besoin de vous !

Les périodes de stage en entreprise et en institution constituent un élément essentiel de la formation de nos élèves.

Afin de rendre ces stages possibles, nous avons besoin de partenaires de stage engagés, qualifiés et motivés, prêts à accompagner nos élèves dans leur développement professionnel.

Dans cette fiche d'information, vous trouverez les informations essentielles concernant la collaboration avec le Lycée Bel-Val ainsi que l'accompagnement des stagiaires dans le cadre de leur pratique professionnelle.

Accompagnement du stage

Les élèves intègrent les classes GED à l'âge de 17 ou 18 ans après avoir terminé une classe de 3e.

Après deux années de formation réussies (2GED et 1GED), les élèves passent l'Examen de fin d'études secondaires. Ils terminent leur formation d'éducateur ou d'éducatrice au cours de la troisième année de formation (1SGED) en obtenant le Diplôme d'État d'éducateur.

Afin de préparer au mieux nos élèves au métier polyvalent d'éducateur, nous leur proposons des stages dans de nombreux domaines socio-éducatifs : crèches, maisons relais, maisons de jeunes, maisons de soins, groupes de vie pour personnes en situation de handicap, etc.

Au cours de chaque année de formation, les élèves effectuent un stage dans différents domaines d'activités et champs professionnels.

Périodes de stage pour l'année scolaire 2026-2027

1re année: 2GED (9 semaines)	2e année: 1GED (6 semaines)	3e année: 1SGED (11 semaines)
<u>Stage d'orientation professionnelle</u> 3 semaines <u>Stage d'initiation professionnelle</u> 6 semaines	<u>Stage d'approfondissement et d'élargissement</u> 6 semaines	<u>Stage de familiarisation et d'application</u> <u>Stage de mise en œuvre</u> 11 semaines
05.10.2026 - 23.10.2026 12.04.2027 - 21.05.2027	26.10.2026 - 30.10.2026 09.11.2026 - 11.12.2026	14.12.2026 - 18.12.2026 04.01.2027 - 05.02.2027 15.02.2027 - 19.03.2027

Missions spécifiques du stage et participation active à la vie éducative quotidienne

<u>2GED</u>	<u>1GED</u>	<u>1SGED</u>
• Description de l'institution et du concept • Description du groupe cible axée sur les ressources • Processus d'apprentissage personnel • Deux activités éducatives décrites de manière détaillée	• Description de l'institution et du concept • Description du groupe cible axée sur les ressources • Processus d'apprentissage personnel • Deux activités éducatives décrites de manière détaillée	• Description de l'institution et de son groupe cible • Observations quotidiennes et systématiques • Analyse • Planification, mise en œuvre et évaluation d'un projet • Mémoire de stage

Le manuel de la pratique professionnelle (Handbuch) destiné aux classes de 2GED, 1GED et 1SGED est disponible en allemand et en français sur le site www.LBV.lu.

Tuteur de l'institution	Enseignant de la pratique professionnelle (PRAPR)
Le tuteur initie l'élève à la vie professionnelle quotidienne de l'institution, l'informe sur le concept pédagogique et le fonctionnement journalier, l'intègre au travail d'équipe, le conseille et l'accompagne dans ses missions et dans ses réflexions. Une autre mission du tuteur consiste à soutenir, accompagner et évaluer l'élève dans son processus de développement et d'apprentissage.	Le rôle de l'enseignant PRAPR est d'accompagner les élèves dans différents contextes d'échange et de réflexion, de les aider à développer et à justifier leurs actions pédagogiques, à mener les réflexions nécessaires, à prendre conscience de leurs points forts et de leurs possibilités de développement et à définir des perspectives pour leur future pratique professionnelle. L'enseignant PRAPR est également l'interlocuteur privilégié des tuteurs.

Conventions de stage

L'accueil de stagiaires du Lycée Bel-Val est simple à mettre en place. Nous vous accompagnons dans les démarches administratives et restons à votre disposition pour toute question concernant l'organisation des stages.

Afin d'établir un cadre clair et sécurisé pour toutes les parties concernées, une « Convention de stage de pratique professionnelle » est signée entre le Lycée Bel-Val et votre institution. Cette convention, établie une seule fois, reste valable pour les futurs stages de nos élèves au sein de votre structure.

Pour chaque stage, une « Convention de stage pratique » individuelle est ensuite établie entre l'élève et votre institution.

Conformément à l'article L.152-4 du Code du travail, les stages dont la durée dépasse quatre semaines au total, donnent lieu à une indemnisation correspondant à 30 % du salaire social minimum indexé. Cette indemnité est intégralement remboursée par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE).

Par ailleurs, votre institution bénéficiera d'une aide particulière de 45 € par semaine de stage et par élève.

Ainsi, les aspects administratifs et financiers ne doivent pas constituer un frein à votre engagement dans la formation des futurs éducateurs et éducatrices.

En proposant une place de stage, vous participez activement au développement professionnel des jeunes qui exerceront demain dans les secteurs socio-éducatifs.

Nous nous réjouissons d'une future collaboration et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Organisation et contact

David Schmit, Attaché à la direction du Lycée Bel-Val

Tél: 26 55 47 – 376

Debora Rollinger, Secrétariat des élèves du Lycée Bel-Val

Mail: stage_ed@lbv.lu